

Questions: RFSO W8484-15-8370 CLOSE PROTECTION ADVANCED WEAPONS HANDLING TRAINING / Question: DOC W8484-15-8370 FORMATION SUR LE MANIEMENT D'ARMES DE NIVEAU AVANCÉ POUR LA PROTECTION RAPPROCHÉE.

English

Question 6

Given that the advanced weapons training is specific to Close Protection Training (CPT), has the training been given by a consultant previously, or has it been conducted by the Department of National Defence (DND)?

Answer 6

The training has been provided by a consultant and by DND personnel.

Question 7

Does an outline or syllabus already exist for the CPT weapons training and is it available for viewing?

Answer 7

Canadian Forces Protective Services Unit (CFPSU) does not hold a syllabus for this training; previous contractors have provided the necessary documentation for their courses. Therefore, although not mandated, it would be for the potential bidders to identify their ability to provide the training outlined in the Statement of Work (SOW) in whichever format they wish.

Question 8

In the document, "CAF Close Protection Manual for Tactics, Techniques and Procedures...", there was reference to the "CFPSU Use of Force Continuum". It is deemed germane to the training of both the trainers and CPT. Is this document available for viewing?

Answer 8

The use of force continuum refers to when we can use different types of force up to and including lethal however, it is not required for this training which is focused on weapons drills and not authority to use.

Question 9

In the document, "CAF Close Protection Manual for Tactics, Techniques and Procedures...", there was reference to "CFPSU SOP 212" dealing with the vehicle configurations. It may be germane to the training of both trainers and CPT. Is this document available for viewing?

Answer 9

As this training is for weapons drills on a conventional range and there is no requirement for firing from a vehicle, the CFPSU SOP 212 is not required for this training.

Français

Question 6

Comme la formation sur le maniement d'armes de niveau avancé est propre à l'instruction en protection rapprochée, la formation a-t-elle été offerte par un consultant par le passé ou par le MDN?

Réponse 6

La formation a été offerte par un consultant et par des employés du MDN.

Question 7

Existe-t-il un plan ou un syllabus pour la formation en maniement d'armes dans le cadre de l'instruction en protection rapprochée? Dans l'affirmative, ce document peut-il être consulté?

Réponse 7

L'USPFC ne dispose pas d'un syllabus pour cette formation; les entrepreneurs antérieurs ont fourni les documents nécessaires pour leurs cours. Même si cela n'est pas exigé, il serait donc approprié que les soumissionnaires potentiels définissent leur capacité d'offrir la formation établie dans l'EDT selon le format qui leur convient.

Question 8

Le document « Tactiques, techniques et procédures de protection rapprochée » fait référence au « continuum de la force de l'USPFC ». Il est déclaré pertinent pour la formation des formateurs et pour l'instruction en protection rapprochée. Ce document peut-il être consulté?

Réponse 8

Le continuum de la force fait référence aux circonstances où nous pouvons avoir recours à différents types de force, pouvant aller jusqu'à la force létale, mais il n'est pas requis pour cette formation, qui se concentre sur le maniement des armes, et non sur les autorisations d'utilisation.

Question 9

Le document « Tactiques, techniques et procédures de protection rapprochée » mentionne « l'IPO 212 de l'USPFC », qui traite des configurations de véhicules. Ce document pourrait être pertinent pour la formation des instructeurs et pour l'instruction en protection rapprochée. Peut-il être consulté?

Réponse 9

Comme cette formation porte sur le maniement d'armes dans un polygone de tir conventionnel et qu'il ne sera pas nécessaire de faire feu à partir d'un véhicule, l'IPO 212 de l'USPFC n'est pas requise.